

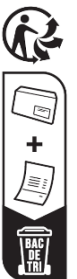
# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## GUTENBERG OBLIGATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indicateur de référence est l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

## **Stratégie d'investissement**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et active s'appuyant essentiellement, mais non exclusivement, sur un investissement en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres participatifs et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de l'indicateur de référence. L'OPCVM peut être investi dans la limite de 10% maximum en actions pour diversifier le portefeuille et essayer de profiter des opportunités de marché. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Jusqu'à 120% en instruments de taux émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union

Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen font partie, ou en titres émis par la CADES ou des émetteurs privés, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition ou non notés.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -2 et + 5. Exposition en produits de taux de pays émergents de l'OCDE : max 100%.

L'exposition aux marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, ne pourra dépasser 10%. De 0% à 10% en instruments de taux d'émetteurs de pays émergents hors OCDE.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors zone euro.

De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.

L'OPCVM peut être investi :

- En titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214- 25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des instruments financiers à terme et des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change et de crédit, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

# COMMENTAIRE DE GESTION

**L'année 2025** s'ouvre sur un événement politique majeur : le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis le 20 janvier. Dès son investiture, le nouveau président imprime un rythme soutenu à son mandat en signant 42 directives couvrant des domaines aussi sensibles que le climat, l'immigration ou la justice. Sur le plan économique, l'absence immédiate de nouvelles barrières tarifaires surprend favorablement les marchés, apaisant temporairement les craintes d'une guerre commerciale.

Les taux longs américains connaissent un bref mouvement de tension avant de se détendre, tandis que Donald Trump annonce le projet Stargate, une coentreprise de 500 milliards de dollars réunissant OpenAI, Oracle et SoftBank, destinée à bâtir des infrastructures massives pour l'intelligence artificielle. En parallèle, la BCE amorce un cycle de détente monétaire en abaissant ses taux à 2,75 %, tandis que la Réserve fédérale maintient une posture prudente.

En février, l'optimisme domine les marchés européens, portés par le report des hausses tarifaires américaines et par des signaux d'apaisement géopolitique, notamment sur le front ukrainien. Donald Trump s'implique personnellement dans une tentative de médiation entre Vladimir Poutine et Volodymyr Zelensky, renforçant l'idée d'un possible dégel diplomatique. Sur un registre plus inattendu, il annonce la création de réserves nationales américaines en cryptomonnaies, incluant le bitcoin et l'ether. Malgré ce climat plus constructif, la volatilité demeure élevée, traduisant la prudence persistante des investisseurs face à l'imprévisibilité de la politique américaine.

Le mois de mars marque un retour des tensions. Donald Trump multiplie les menaces tarifaires, ravivant les inquiétudes sur le commerce mondial et pesant sur la visibilité économique. La Réserve fédérale choisit de maintenir ses taux directeurs dans une fourchette de 4,25 % à 4,50 %, redoutant un regain inflationniste dans une économie toujours résiliente. En Europe, l'Allemagne surprend en annonçant un plan de relance massif de 1 000 milliards d'euros, centré sur la défense et les infrastructures, tandis que la BCE poursuit l'assouplissement de sa politique monétaire en abaissant ses taux à 2,50 %. Les marchés oscillent alors entre espoirs de soutien budgétaire et craintes d'un choc commercial global.

Le 2 avril constitue un point de rupture. Donald Trump instaure des droits de douane « réciproques » à l'encontre de l'ensemble des partenaires commerciaux des États-Unis, provoquant une véritable panique sur les marchés mondiaux. Face aux turbulences financières, il opère un spectaculaire revirement le 9 avril en annonçant un report de 90 jours. Cette volte-face est saluée par un rebond historique du S&P 500, en hausse de 9,5 % sur une seule séance. Washington réaffirme par ailleurs sa confiance envers Jerome Powell et rouvre des discussions commerciales avec Pékin, bien que la Chine demeure sous pression tarifaire accrue.

En mai, un apaisement relatif s'installe. Les États-Unis concluent un accord avec le Royaume-Uni sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, tandis qu'une trêve commerciale de 90 jours est instaurée avec la Chine, accompagnée d'une baisse des droits de douane. En revanche, l'Europe continentale reste sous tension, Donald Trump menaçant d'imposer des taxes de 50 % en l'absence de progrès. Aux États-Unis, une inflation contenue à 2,3 % permet à la Fed de maintenir son statu quo, renforçant la perception d'une économie robuste mais étroitement surveillée.

Le mois de juin est marqué par un choc géopolitique majeur avec la « guerre des 12 jours » opposant Israël et l'Iran. Les frappes israéliennes sur des sites nucléaires iraniens, suivies de la riposte de Téhéran, font bondir les prix du pétrole de près de 20 %, alimentant les craintes d'un blocage du détroit d'Ormuz. Donald Trump intervient pour négocier un cessez-le-feu, permettant un retour progressif à la stabilité. Dans ce contexte tendu, la BCE poursuit ses baisses de taux jusqu'à 2 %, tout en signalant une probable pause, tandis que la Fed demeure ferme face aux pressions politiques.

Le second semestre débute sous le signe des incertitudes commerciales, avant une inflexion progressive liée au ralentissement du marché de l'emploi américain. Fidèle à son style, Donald Trump fixe au 1er août une date butoir pour l'application de nouvelles taxes, avant qu'un accord majeur ne soit finalement trouvé le 27 juillet avec l'Union européenne. L'UE s'engage à investir 600 milliards de dollars et à acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains, en échange de droits de douane plafonnés à 15 %. En août, la dégradation plus marquée que prévu de l'emploi aux États-Unis pousse Jerome Powell à préparer les marchés à une poursuite de l'assouplissement monétaire.

La rentrée de septembre est particulièrement animée. La Fed amorçe enfin un cycle de baisse des taux en les ramenant à 4,00 % – 4,25 %, mettant fin à dix mois de statu quo. En Europe, la BCE maintient ses taux à 2 %, estimant l'équilibre macroéconomique satisfaisant. En France, en revanche, l'instabilité politique s'aggrave : rejet du budget 2026, démissions successives de Premiers ministres et tensions sur la dette souveraine, illustrées par la remontée de l'OAT à 3,60 %. Les marchés demeurent néanmoins relativement résilients.

La fin de l'année 2025 est dominée par la géopolitique. Des discussions secrètes entre Américains et Russes ravivent l'espoir d'un cessez-le-feu en Ukraine, tandis que les États-Unis imposent un blocus naval au Venezuela, conduisant à une escalade militaire et à la capture de Nicolás Maduro début 2026. Sur le plan monétaire, la Fed procède à une troisième baisse de taux, les portant à 3,50 % – 3,75 %, tout en conservant un ton prudent. Dans un monde marqué par l'imprévisibilité politique et les tensions géostratégiques, les marchés terminent l'année portés par l'innovation, notamment l'intelligence artificielle, mais toujours suspendus aux décisions d'un président américain soufflant en permanence le chaud et le froid.

## **Gutenberg Obligations**

Le fonds clôture l'année en hausse de 0,25 %, contre un gain de 2,48 % pour son indice de référence (Euro Barclays 3–5 ans).

Les incertitudes politiques ont entraîné une tension sur les taux longs des principaux États européens. L'OAT française et le Bund allemand terminent l'année respectivement à 3,50 % et 2,85 %, en hausse de 30 et 45 points de base.

Aux États-Unis, la Fed a procédé à trois baisses de taux de 25 points de base chacune en fin d'année, afin de soutenir un marché de l'emploi en perte de vitesse. Des incertitudes subsistent pour 2026 quant à l'orientation future de la politique monétaire américaine, avec la nomination à venir d'un nouveau président de la Réserve fédérale, le mandat de Jerome Powell arrivant à expiration. Portés par cette nouvelle dynamique, les taux américains à 10 ans ont reculé de 35 points de base, pour s'établir à 4,20 %.

Au sein du portefeuille, les titres Renault TP et AXA TP (rappelés le 20 décembre) figurent parmi les meilleurs contributeurs, avec des gains respectifs de 16,5 % et 7 %. Le fonds bénéficie également de la bonne tenue de sa poche actions, représentant moins de 5 % des encours.

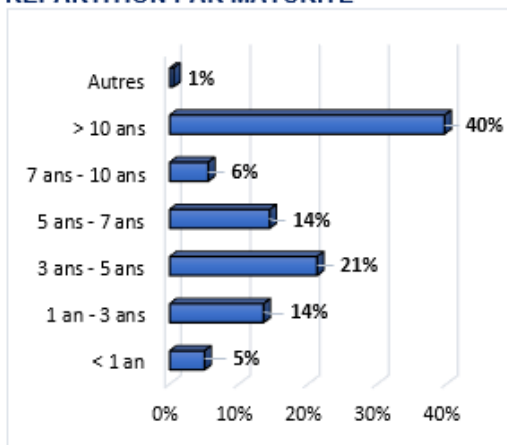
Enfin, des décotes significatives ont également été appliquées aux foncières Réalités et Capelli, désormais d'un poids négligeable dans le portefeuille. L'impact sur la performance du fonds est estimé à près de 3,5 % sur l'exercice 2025.

► **Au 31 décembre 2025** la valeur liquidative nette du FCP Gutenberg Obligations enregistre une hausse de 0.25% tandis que l'Euro Barclays 3-5 ans progresse de 2.48%.

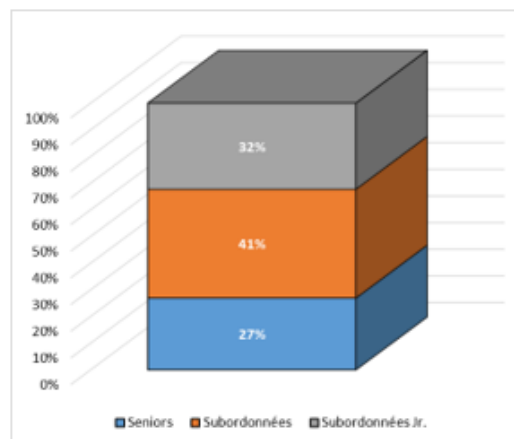
La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com) en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Mars 2026.



### REPARTITION PAR MATURITE



### REPARTITION PAR SENIORITE



### RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

#### Portefeuille Obligataire :

Rendement actuariel :	4,65%
Maturité Moyenne :	11,21
Sensibilité :	3,22
Duration :	3,36

#### Dérivés :

Actions :	0,0%
Taux :	0,0%
Devises :	0,0%
Option :	0,0%
Autres :	0,0%

#### Gutenberg Obligations :

Taux d'investissement :	92%
Nombre de lignes :	35

### PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

#### Principaux émetteurs :

- AXA TVPERP
- CNP ASSURANCES
- TEREOS
- UNIBAIL RODAMCO PERP
- TECHNIP FMC

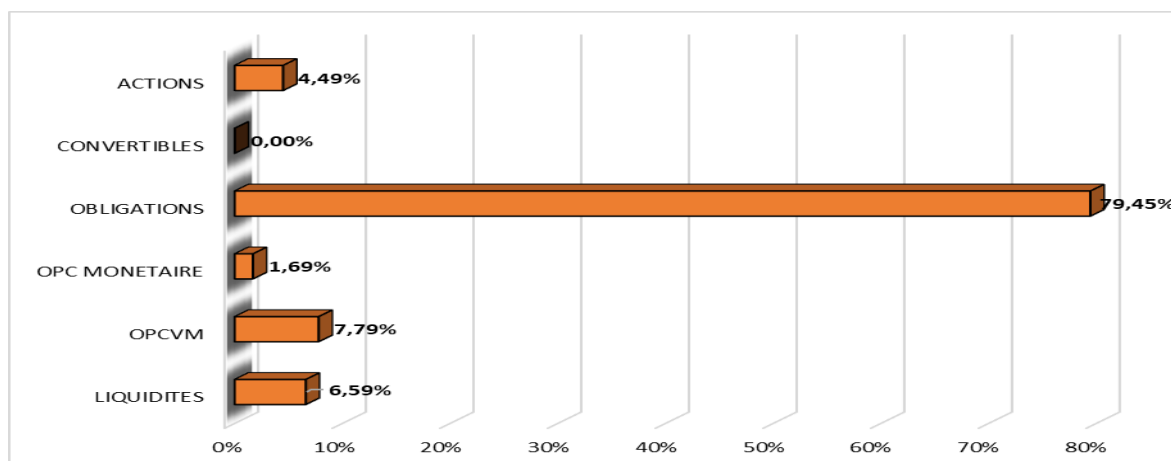
#### Principaux Achats :

CANAL+ 2030, MACIF 2052, CCFHOLDING 2035

#### Principales Ventes :

AXA Float PERP

## REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



## PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
<b>2019</b>	0,76%	1,08%	0,34%	0,50%	-0,44%	0,71%	0,50%	0,48%	0,39%	-0,05%	0,15%	0,54%	<b>5,08%</b>
<b>2020</b>	0,88%	-0,82%	-7,37%	2,72%	2,18%	1,11%	-0,15%	0,59%	-0,16%	0,58%	3,02%	0,34%	<b>2,55%</b>
<b>2021</b>	-0,23%	0,23%	0,25%	0,95%	0,39%	0,44%	0,39%	0,34%	-0,89%	-0,31%	0,22%	0,39%	<b>2,18%</b>
<b>2022</b>	-0,31%	-1,27%	0,32%	-0,75%	-0,24%	-3,87%	2,35%	-1,53%	-3,40%	-0,41%	-0,61%	-0,24%	<b>-8,52%</b>
<b>2023</b>	2,61%	0,18%	-0,63%	-0,42%	-0,01%	-0,07%	0,7%	0,25%	-0,55%	0,46%	0,84%	1,17%	<b>4,61%</b>
<b>2024</b>	0,76%	-0,44%	0,68%	-0,43%	0,37%	0,05%	0,97%	0,69%	-0,35%	-2,04%	-1,35%	-0,05%	<b>-1,16%</b>
<b>2025</b>	-2,27%	1,12%	-2,21%	0,74%	1,61%	0,35%	0,61%	0,53%	0,81%	-0,36%	-0,48%	-0,11%	<b>0,25%</b>

## PERFORMANCES ANNUELLES SUR 25 ANS

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3,45%	6,07%	5,45%	2,72%	5,83%	1,53%	0,49%	1,76%	4,11%	6,95%	0,64%	-1,71%	7,51%	4,28%	5,49%	2,56%	0,36%	5,06%	-7,09%	5,08%	2,55%	2,18%	-8,52%	4,61%	-1,16%	0,25%

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

### - Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG depuis le 01 janvier 2023 soit un processus de prise

en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

Le fonds Gutenberg Obligations présente un actif net inférieur au seuil réglementaire de 500 millions d'euros. À ce titre, il n'est pas soumis aux obligations de reporting renforcé prévues par l'article 173-VI.

Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les fonds Gutenberg Patrimoine, Gutenberg Actions et Gutenberg Obligations promeuvent des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), sans pour autant avoir pour objectif l'investissement durable. Depuis 2023, la société de gestion intègre systématiquement l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement, en complément de l'analyse financière traditionnelle.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cette démarche repose sur une politique d'exclusion, une évaluation ESG des émetteurs et une approche d'engagement actionnarial. L'analyse ESG s'appuie sur les données fournies par le prestataire indépendant DATIA, qui couvre plus de 350 indicateurs adaptés aux spécificités sectorielles et permet d'attribuer à chaque émetteur une note globale ainsi que des scores distincts pour les piliers Environnement, Social et Gouvernance. La note globale résulte de l'agrégation pondérée de ces trois piliers.

Les fonds appliquent des exclusions sectorielles (notamment tabac, charbon thermique, armes controversées et sables bitumineux au-delà de certains seuils de chiffre d'affaires), des exclusions normatives fondées sur le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'un suivi spécifique des controverses susceptibles d'entraîner une exclusion temporaire de l'univers d'investissement. Par ailleurs, la gestion vise à maintenir une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieur à un seuil défini, avec une exigence minimale sur chacun des piliers, et un taux de couverture ESG d'au moins 70 %.

La société de gestion se réserve toutefois la possibilité d'investir ponctuellement dans des sociétés faiblement notées ou non couvertes, sous réserve d'une analyse renforcée, d'une validation en comité de gestion et d'un suivi spécifique, dans une logique d'accompagnement des trajectoires d'amélioration des pratiques ESG.

Enfin, la politique de bonne gouvernance repose notamment sur l'exercice des droits de vote et le dialogue avec les entreprises, afin de promouvoir des pratiques conformes aux principes de transparence,

d'équilibre des pouvoirs, de protection des actionnaires et d'alignement des intérêts entre dirigeants et investisseurs.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Obligations fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

**Risque actions :**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

**Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :**

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

**Information relative au traitement des actifs non liquide**

Aucun des actifs de Gutenberg Obligations n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

ANNEXE REPORTING  
DURABILITÉ  
GUTENBERG OBLIGATIONS

LEI 96950032XDW5ORQJE865

ESG

Dénomination du produit :  
 GUTENBERG OBLIGATIONS

Identifiant d'entité juridique :  
 96950032XDW5ORQJE865

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



### Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteinte ?

Depuis la mise en place de sa stratégie ESG début 2023, Gutenberg Finance intègre systématiquement les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (E/S/G) dans ses décisions d'investissement. Cette approche repose notamment sur l'application de politiques d'exclusion, sur l'analyse ESG fournie par un prestataire indépendant (DATIA), ainsi que sur un dispositif de suivi des controverses.

#### Exclusions sectorielles

Conformément à sa politique d'exclusion, le fonds a retiré de son univers d'investissement les entreprises exerçant des activités jugées incompatibles avec les caractéristiques E/S promues, en raison de leurs impacts négatifs potentiels sur l'environnement et/ou la société, notamment :

- Le tabac ;
- Le charbon thermique ;
- Les armes controversées ;
- Les sables bitumineux.

#### Exclusions normatives

Sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises identifiées comme ne respectant pas l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

#### Prise en compte des controverses

Les controverses sont définies comme tout événement ou allégation susceptible d'affecter la réputation d'une entreprise et d'avoir des conséquences négatives sur ses parties prenantes, l'environnement ou la société. Elles font l'objet d'une analyse par l'équipe de gestion, qui en évalue la gravité et détermine les actions appropriées (absence d'intervention, réduction de l'exposition ou exclusion). Lorsque le risque global d'une société est jugé « élevé », celle-ci est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

#### Notation ESG du fonds

Le scoring ESG du fonds repose sur la méthodologie de notre fournisseur de données indépendant DATIA, qui agrège plus de 350 indicateurs de durabilité. La société de gestion vise une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à 150/300, avec un taux de couverture supérieur à 70 % (pour plus de précisions, se référer aux annexes du fonds). Par ailleurs, une note minimale de 20 est recherchée pour chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance.

#### Suivi des indicateurs

À fin 2025, le scoring ESG du fonds s'établit à 239/300, avec un taux de couverture brut de 69% et un taux de couverture hors trésorerie et OPC externe de 84.9%. Aucun titre en portefeuille ne présente une note inférieure à 20 pour chacun des piliers Environnement, Social ou Gouvernance à l'exception de Capelli qui est liquidation judiciaire (exposition à hauteur de 0.04%).

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le scoring ESG du fonds s'établit à 239/300. Il se situe à un niveau jugé élevé, traduisant la prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (E/S/G) des sociétés en portefeuille par la société de gestion, conformément à la stratégie définie.

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison avec les périodes antérieures est limitée, Gutenberg Finance ayant changé de fournisseur de données ESG. Ce changement de méthodologie ne permet pas d'assurer une stricte comparabilité des scores entre les exercices.

#### Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables.

#### Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Le Fonds n'a pour l'instant pas d'objectif d'investissement durable. Ainsi, il ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements durables.



**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

*Non applicable.*

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

*Non applicable.*

**Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

*Non applicable.*

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

*Non applicable.*

**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteurs</i>	<i>% d'actifs</i>	<i>Pays</i>
ZAVAROVANICA TRIGLAV DD	Finance	5.03%	Slovénie
BANQUE INTERNATIONALE LUX	Finance	4.51%	Luxembourg
MALAKOFF 06/35	Finance	4.40%	France
CCF HOLDING 05/35	Finance	4.38%	France
CNP Float Perp	Finance	4.30%	France

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxinomie »), et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables alignés sur les critères dudit règlement.

En conséquence, la proportion minimale d'investissements alignés sur la taxinomie européenne est de 0 %, quels que soient les indicateurs clés de performance retenus (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement – CapEx – et dépenses d'exploitation – OpEx), comme illustré par le graphique ci-dessous. La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est également de 0 %.

Par ailleurs, la proportion des investissements du fonds utilisée pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement, s'est élevée à 68.9 %, ce niveau étant supérieur au seuil minimal de 60 %.



### Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Gutenberg Finance met en œuvre un ensemble de contraintes extra-financières visant à promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (E/S/G) du fonds, sans pour autant poursuivre un objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR.

Ces contraintes reposent notamment sur une politique d'exclusions sectorielles (tabac, charbon thermique, armes controversées, sables bitumineux), une politique d'exclusion normative fondée sur le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que sur un dispositif de suivi des controverses ESG susceptible de conduire, le cas échéant, à l'exclusion temporaire de certains émetteurs.

Le fonds s'appuie également sur une notation ESG fournie par un prestataire indépendant (DATIA), reposant sur plus de 350 indicateurs de durabilité. À ce titre, la société de gestion vise une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à 150/300 et s'efforce de sélectionner des émetteurs présentant une note minimale de 20/100 pour chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Un taux de couverture ESG du portefeuille supérieur à 70 % est également recherché, calculé hors émetteurs publics, OPC et liquidités.

Enfin, lorsque le fonds investit dans des véhicules externes, la société de gestion privilégie, dans la mesure du possible, des fonds classés article 8 et/ou article 9 au sens du règlement SFDR, sans qu'un quota minimum ne soit toutefois garanti.

**Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Hormis les réductions d'univers d'investissement résultant de l'application des contraintes définies dans la stratégie d'investissement (exclusions sectorielles, exclusions normatives, prise en compte des controverses, exigences de notation ESG minimale et sélection de fonds externes), le produit financier ne s'engage pas à réduire son périmètre d'investissement selon un pourcentage minimal prédéfini avant l'application de cette stratégie.

La réduction de l'univers d'investissement résulte exclusivement de l'application qualitative de ces filtres et critères extra-financiers, sans objectif chiffré de contraction préalable du périmètre d'investissement.

**Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

L'utilisation des dérivés n'a pas pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.



**Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

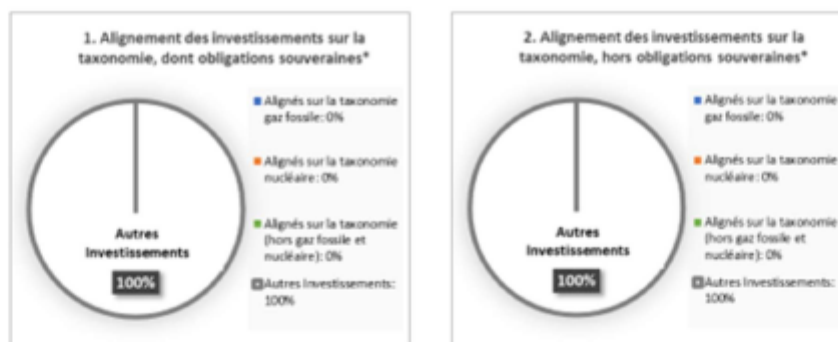
*Non applicable.*

**Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>11</sup> ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
- Non

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>11</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans les activités transitoires et habilitantes.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Non applicable.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, mais ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la taxonomie européenne. En conséquence, aucune proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental, qu'ils soient alignés ou non alignés sur la taxonomie de l'Union européenne, n'est actuellement définie.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.

Le Fonds promeut des caractéristiques sociales, mais ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la taxonomie européenne. En conséquence, aucune proportion d'investissements durables ayant un objectif social n'est actuellement définie.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Conformément aux informations figurant dans l'annexe précontractuelle, la catégorie « #2 Autres » correspond aux investissements pour lesquels la société de gestion ne dispose pas de données suffisantes permettant l'établissement d'une notation ESG.

Cette catégorie peut notamment inclure :

- Certains émetteurs pour lesquels les données ESG ne sont pas disponibles ou jugées insuffisantes ;
- Les investissements indirects via des OPC pour lesquels aucune transparence n'est réalisée, ces derniers étant, par principe de prudence, considérés comme non alignés avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

Ces investissements n'étant pas couverts par une notation ESG, aucune garantie environnementale ou sociale minimale spécifique ne leur est appliquée.

Toutefois, leur poids dans le portefeuille est encadré par les contraintes globales de la

stratégie d'investissement, notamment par l'exigence d'un taux de couverture ESG minimal de 60 % pour les investissements directs. Dès lors, la présence de ces investissements n'a pas vocation à remettre en cause de manière significative ou durable les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

*Non applicable.*

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

**En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent ?**

*Non applicable.*

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

*Non applicable.*

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable.*

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

*Non applicable.*



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

**De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :**

*<https://www.gutenbergfinance.com>*

# RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

## **GUTENBERG OBLIGATIONS**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoquées, dans l'intérêt des porteurs.

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, , Market Axess, Kepler...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible allée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Information sur la rémunération

### Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

### Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

### Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

### Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 160 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

#### Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

##### Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

##### Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

##### Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

##### Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Aucune rémunération variable distribuée sur l'année 2025, le bilan de la société de gestion étant très dégradé

##### Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

##### a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

###### Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

#### b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Pour information : Aucune rémunération variable distribuée au 31 décembre 2025. La rémunération fixe sera connue lors de l'établissement du bilan courant mars 2026.

#### Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

#### Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.

## Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>428 262,06</b>	<b>167 128,20</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	428 262,06	167 128,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>7 585 591,73</b>	<b>7 853 636,30</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 585 591,73	7 853 636,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>904 167,44</b>	<b>817 925,10</b>
OPCVM	904 167,44	817 925,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 850,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>8 918 021,23</b>	<b>8 841 539,60</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>0,00</b>	<b>199 325,06</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>687 304,22</b>	<b>162 938,58</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>687 304,22</b>	<b>362 263,64</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>9 605 325,45</b>	<b>9 203 803,24</b>

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	9 523 994,37	9 292 989,28
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	23 843,98	-108 201,33
<b>Capitaux propres I</b>	<b>9 547 838,35</b>	<b>9 184 787,95</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 850,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>0,00</b>	<b>2 850,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>57 487,10</b>	<b>16 165,29</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>57 487,10</b>	<b>16 165,29</b>
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>9 605 325,45</b>	<b>9 203 803,24</b>

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	1 387,43	600,00
Produits sur obligations	328 388,17	480 277,46
Produits sur titres de créance	4 778,31	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>334 553,91</b>	<b>480 877,46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>334 553,91</b>	<b>480 877,46</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-80 871,09	-121 288,47
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-80 871,09</b>	<b>-121 288,47</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>253 682,82</b>	<b>359 588,99</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>12 710,46</b>	<b>-86 653,96</b>
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>266 393,28</b>	<b>272 935,03</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	40 711,52	-153 610,20
Frais de transactions externes et frais de cession	-50 370,47	-11 348,25
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-9 658,95</b>	<b>-164 958,45</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>303,01</b>	<b>1 475,01</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-9 355,94</b>	<b>-163 483,44</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-225 546,04	-299 111,00
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-358,57	272,96
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>-225 904,61</b>	<b>-298 838,04</b>

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	-7 288,75	81 185,12
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	-233 193,36	-217 652,92
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>23 843,98</b>	<b>-108 201,33</b>

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Stratégie et profil de gestion**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indicateur de référence est l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

**Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices**

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net total</b>	<b>9 547 838,35</b>	<b>9 184 787,95</b>	<b>14 914 281,49</b>	<b>16 720 161,76</b>	<b>18 747 206,85</b>
<b>PART CAPI C</b>					
Actif net	9 547 838,35	9 184 787,95	14 914 281,49	16 720 161,76	18 747 206,85
Nombre de parts	27 852,000	26 860,000	43 108,000	50 557,000	51 856,000
Valeur liquidative unitaire	342,80	341,95	345,97	330,71	361,52
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	9,22	4,08	2,55	-2,56	9,81

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

## **Comptabilisation des revenus**

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

**Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007368865	1,6053 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
C	FR0007368865	Néant

**Commission de surperformance****Part FR0007368865 C**

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période);

- et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y (LET3TREU INDEX) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

**Période de compensation de la performance**

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0,03 % Minimum 15€ France Belgique et Pays-Bas 0,03 % Minimum 30€ pour les autres Pays - OPC : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 € - Obligations, TCN: France: 15€ Autres Pays 40 € - Marchés à terme : MONEP Futures : 0.60 €/lot MONEP Options : 0.09% mini 7€ EUREX Futures : Traités en Euro : 0.60€/lot o Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0.09 % mini 7 € Traités en CHF : 0.009 % mini 7 CHF  Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers Considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

Liquidité: Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie. Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservées par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Des frais de recherche au sens de l'Article 314-21 du règlement général AMF peuvent être facturés à l'OPC.

## **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

### **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

## Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>9 184 787,95</b>	<b>14 914 281,49</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 144 970,34	863 361,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-800 039,20	-6 488 647,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	253 682,82	359 588,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-9 658,95	-164 958,45
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-225 904,61	-298 838,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>9 547 838,35</b>	<b>9 184 787,95</b>

## Annexes des comptes annuels

### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART CAPI C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 361,000	1 144 970,34
Parts rachetés durant l'exercice	-2 369,000	-800 039,20
Solde net des souscriptions/rachats	992,000	344 931,14

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART CAPI C</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0007368865	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	9 547 838,35	27 852,000	342,80

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Finlande +/-	Suisse +/-	France +/-
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	428,26	107,39	105,70	98,82	79,36	37,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>428,26</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	7 585,59	6 042,46	1 543,13	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	687,31	0,00	0,00	0,00	687,31
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>6 042,46</b>	<b>1 543,13</b>	<b>0,00</b>	<b>687,31</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	399,67	307,59	1 009,31	2 363,01	3 506,01
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	687,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>687,31</b>	<b>0,00</b>	<b>399,67</b>	<b>307,59</b>	<b>1 009,31</b>	<b>2 363,01</b>	<b>3 506,01</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	NLG +/-	DKK +/-	CHF +/-	USD +/-	Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	79,36	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	308,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	103,75	7,04	2,26	0,05
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>308,83</b>	<b>103,75</b>	<b>86,40</b>	<b>2,26</b>	<b>0,05</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 741,30	2 140,22	1 704,07
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>3 741,30</b>	<b>2 140,22</b>	<b>1 704,07</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

## **Annexes des comptes annuels**

### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-49 771,50
Frais de gestion	-7 715,60
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-57 487,10</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-57 487,10</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>PART CAPI C</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	80 871,09
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0007485719	GUTENBERG ACTIONS	218 330,00
	FR0010357509	GUTENBERG PATRIMOINE	453 642,27
<b>Total</b>			<b>671 972,27</b>

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>266 393,28</b>	<b>272 935,03</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>266 393,28</b>	<b>272 935,03</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>266 393,28</b>	<b>272 935,03</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	266 393,28	272 935,03
<b>Total</b>	<b>266 393,28</b>	<b>272 935,03</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-9 355,94</b>	<b>-163 483,44</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>-9 355,94</b>	<b>-163 483,44</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-9 355,94</b>	<b>-163 483,44</b>
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-9 355,94	-163 483,44
<b>Total</b>	<b>-9 355,94</b>	<b>-163 483,44</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>428 262,06</b>	<b>4,48</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>428 262,06</b>	<b>4,48</b>
Aérospatial et défense			54 635,00	0,57
RHEINMETALL ORD.	EUR	35	54 635,00	0,57
Bâtiment et matériaux de construction			52 750,00	0,55
STEICO	EUR	2 500	52 750,00	0,55
Ingénierie Industrielle			79 357,06	0,83
ACCELLERON INDUSTRIES	CHF	1 200	79 357,06	0,83
Logiciels et services informatiques			204 520,00	2,14
PROSUS NV	EUR	2 000	105 700,00	1,11
QT GROUP	EUR	3 000	98 820,00	1,03
Services de soutien aux entreprises			37 000,00	0,39
METAVISIO	EUR	10 000 000	37 000,00	0,39
<b>Obligations</b>			<b>7 585 591,73</b>	<b>79,45</b>
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>7 585 591,73</b>	<b>79,45</b>
Agro-alimentaire			307 593,08	3,22
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	300	307 593,08	3,22
Assurance - Non vie			1 669 696,80	17,49
COMPANHIA TV21-040931	EUR	4	408 696,77	4,28
ETHIAS 6,75%23-050533	EUR	3	361 118,47	3,78
MLKOFF 4 1/2 06/20/35	EUR	4	419 821,70	4,40
ZAVARO 4 3/8 10/22/49	EUR	5	480 059,86	5,03
Assurance vie			1 375 142,87	14,40
AEGON TV95-PERP.	NLG	152	308 830,10	3,23
CNP ASSUR.TV05-PERP.TR.A TSDI	EUR	403	410 478,33	4,30
CNPFP Float PERP	EUR	40	388 208,22	4,07
MACIF TV21-210652	EUR	3	267 626,22	2,80
Automobiles et équipementiers			391 944,00	4,11
RENAULT TPA 83-84	EUR	1 120	391 944,00	4,11
Banques			849 247,78	8,89
BANQUE 6 05/01/33	EUR	4	430 572,60	4,51
CCFHL 5 05/27/35	EUR	4	418 675,18	4,38
Bâtiment et matériaux de construction			549 440,05	5,75
SAINT GOBAIN TV84-PERP.EXW	EUR	250	337 500,00	3,53
SCYRSM 4 3/4 05/29/30	EUR	2	211 940,05	2,22
Electricité			386 558,47	4,05
EDF TV20-PERP.	EUR	2	386 558,47	4,05
Energie non renouvelable			664 016,37	6,95
TOTALENERGIES SE TV20-PERP.	EUR	400	374 087,89	3,92
VIRIFP 8 1/2 10/15/30	EUR	300	289 928,48	3,03

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fournisseurs de services de télécommunications			145 716,97	1,53
SESGFP 5 1/2 09/12/54	EUR	150	145 716,97	1,53
Investissement immobilier et services			39 000,00	0,41
BIRD AM 9%23-301126	EUR	20	10 000,00	0,10
CAPELLI 7%19-190924 EMTN	EUR	2	4 000,00	0,04
REALITES TV19-PERP INDEX	EUR	50	15 000,00	0,16
REALTE 7 1/2 09/13/26	EUR	20	10 000,00	0,11
Médias			303 642,45	3,18
CANALP 4 5/8 12/03/30	EUR	3	303 642,45	3,18
Métaux industriels et extraction			199 802,19	2,09
ERAFP 6 1/2 11/30/29	EUR	2	199 802,19	2,09
Services bancaires invest et de courtage			379 672,18	3,98
UPCAIR 10 07/31/26	EUR	35	379 672,18	3,98
Sociétés de placement immobilier			324 118,52	3,40
ALTAFP 5 1/2 10/02/31	EUR	3	324 118,52	3,40
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>904 167,44</b>	<b>9,47</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>904 167,44</b>	<b>9,47</b>
CM-AM MONE PREMIUM	EUR	2,302	160 852,11	1,68
GUTENBERG ACTIONS	EUR	1 000	218 330,00	2,29
GUTENBERG PATRIMOINE	EUR	3 000,875	453 642,27	4,75
SANSO OBLIGAT 12 MOIS-C	EUR	644,0067	71 343,06	0,75
<b>Total</b>			<b>8 918 021,23</b>	<b>93,40</b>

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	8 918 021,23
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	687 304,22
<b>Autres passifs (-)</b>	-57 487,10
<b>Total = actif net</b>	<b>9 547 838,35</b>